



Communiqué de presse

Le lundi 3 mai 2010

Lancement du site

www.infoeirl.fr

Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et moyennes entreprises, du Tourisme, des Services et de la consommation et **Joseph Zorgniotti**, Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, dont les membres accompagnent au quotidien plus de 2 millions d'entreprises, ont souhaité s'associer pour la création du site infoeirl.fr, dédié au projet de nouveau statut pour les entrepreneurs individuels.

Développé par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables avec le concours de la DGCIS, le site permet de comprendre l'essentiel de ce nouveau statut dont l'objectif est de protéger le patrimoine personnel du dirigeant : l'EIRL pourquoi, pour qui, quand et comment ? Il permet également de retrouver les textes et discours officiels. Il s'enrichira prochainement d'un outil de simulation fiscal et social.

L'EIRL s'adressera, dès le 1^{er} janvier 2011, aux créateurs d'entreprise mais également aux 1.5 million de commerçants, artisans et professions libérales. En quelques clics seulement, chaque entrepreneur individuel pourra comprendre le nouveau cadre juridique et fiscal dont il pourra bénéficier.

« La mise en ligne d'infoeirl.fr est la première étape d'une action commune entreprise par le gouvernement et l'Ordre des experts-comptables », s'est félicité Joseph Zorgniotti. « Je suis fier et heureux que notre profession qui accompagne au quotidien les entrepreneurs participe aux côtés d'Hervé Novelli au lancement de ce nouveau statut, et contribue ainsi à ce que disparaissent les situations douloureuses de faillites de petits entrepreneurs ».

Contact presse :

Philippe Lacoste : CSOEC, 01 44 15 60 97 – placoste@cs.experts-comptables.org